



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21873
15 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

La lettre ci-jointe, datée du 20 septembre 1990, a été adressée au Secrétaire général par l'Observateur permanent de Saint-Marin auprès de l'Organisation des Nations Unies.

ANNEXE

Lettre datée du 20 septembre 1990, adressée au Secrétaire
général par l'Observateur permanent de Saint-Marin auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer qu'en réponse à votre note SCPC/7/90(1-2) du 27 août 1990 concernant la grave situation entre l'Iraq et le Koweït, le Gouvernement de la République de Saint-Marin a publié, le 21 août 1990, les communiqués ci-joints :

a) Une déclaration du Conseil général de la République de Saint-Marin condamnant l'agression d'un Etat par le Président Saddam Hussein et la violation de sa souveraineté;

b) Une note publiée conjointement par le Président du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, M. Gabriele Gatti, le Président de l'Assemblée parlementaire du même organe, M. Anders Bjorck, et le Secrétaire général, Mme Catherine Lalumière, dans laquelle ceux-ci s'inquiètent du sort des ressortissants étrangers au Koweït et en Iraq.

Vous trouverez également ci-joint copie d'une lettre en date du 12 septembre 1990 que j'ai reçue du Ministre des affaires étrangères de la République de Saint-Marin, M. Gabriele Gatti, dans laquelle celui-ci me demande de faire connaître la position de la République de Saint-Marin sur la crise au Moyen-Orient et de faire savoir que la République de Saint-Marin n'entretient aucune relation officielle avec l'Iraq.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire

(Signé) Ghazi M. AITA

Pièce jointe 1

Communiqué publié le 21 août 1990 par le Ministère
des affaires étrangères de Saint-Marin

Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Gabriele Gatti, Président du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, le Président de l'Assemblée parlementaire du même organe, M. Anders Bjork, ainsi que le Secrétaire général, Mme Catherine Lalumière, ont publié conjointement une note dans laquelle ils s'inquiètent vivement du sort des ressortissants étrangers au Koweït et en Iraq.

Ils condamnent en outre l'attitude du régime iraquien envers les ressortissants étrangers qu'il utilise comme des "boucliers humains", violant ainsi ouvertement le droit international et les droits de l'homme les plus élémentaires. Ils demandent qu'en application des résolutions adoptées le 18 août par le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Iraq autorise et facilite le départ, du Koweït et de l'Iraq, des ressortissants des pays tiers et qu'il les autorise immédiatement à avoir des contacts suivis avec les agents consulaires de leurs pays respectifs.

Les trois hauts fonctionnaires du Conseil de l'Europe lancent également un appel solennel au régime iraquien pour qu'il respecte les droits de l'homme et les droits humanitaires en général.

Pièce jointe 2

Communiqué publié le 7 septembre 1990 par le
Conseil de Saint-Marin

DECLARATION

Après une analyse globale et approfondie de la crise internationale provoquée par l'occupation du Koweït par l'Iraq, le Conseil supérieur général,

- Condamne vigoureusement l'acte d'agression perpétré par le Président Saddam Hussein et l'atteinte ainsi portée à la souveraineté d'un Etat;
- Déploie la décision de l'envahisseur de se servir des ressortissants étrangers, qui ne sont aucunement impliqués dans le différend, comme moyens de pression et de chantage;
- Juge contraires aux règles du droit international les restrictions imposées par le régime iraquien à l'exercice des fonctions diplomatiques;
- Juge insensé et dangereux l'appel à la guerre sainte lancé aux peuples arabes par le chef d'Etat iraquien.

Le Conseil supérieur général demande le retrait des troupes d'invasion du pays qu'elles ont occupé, le rétablissement de l'ordre et le plein exercice de la souveraineté violée, et lance un appel pour que les droits des ressortissants étrangers se trouvant dans les deux Etats soient respectés et que leur départ soit facilité.

Le Conseil supérieur général réitère sa position selon laquelle la négociation est le seul moyen de parvenir à un règlement du conflit et exprime l'espoir que l'on parviendra dans un avenir proche à un accord fondé sur le respect mutuel de chaque société au Moyen-Orient - région où crises et conflits n'ont que trop duré, et ce compte tenu de la nécessité d'établir au plus tôt un équilibre entre le Nord et le Sud.

Le Conseil supérieur général se félicite de l'esprit de collaboration et de consultation dont a fait preuve une grande partie des membres de la communauté internationale, attitude renforcée par les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Il espère que cet esprit se traduira dans les faits par des consultations suivies sur toutes les questions touchant aux droits des peuples et au développement pacifique des Etats et des peuples.

Le Conseil supérieur général s'associe à l'appel pour le respect des droits de l'homme lancé conjointement par le Président du Comité des ministres, le Président de l'Assemblée parlementaire et le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et exprime l'intention du Gouvernement saint-marinais de continuer à défendre devant toutes les instances internationales la paix et le respect des droits de l'homme dans cette région névralgique du monde.

Pièce jointe 3

Lettre datée du 12 septembre 1990, adressée à l'Observateur permanent
de Saint-Marin auprès de l'Organisation des Nations Unies, par le
Secrétaire d'Etat de Saint-Marin

Me référant à la lettre du Secrétaire général de l'ONU SCPC/7/90(1-2) en date du 27 août (copie jointe), je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire savoir que la République de Saint-Marin a pris position concernant l'acte très grave que constitue l'invasion du Koweït par l'Iraq; cette position a été précisée dans une note publiée conjointement le 20 août 1990 par le Président du Comité des ministres (le Secrétaire Gatti), le Président de l'Assemblée parlementaire et le Secrétaire général du Conseil de l'Europe (copie jointe), ainsi que dans une déclaration adoptée par le Conseil supérieur général à sa réunion du 7 septembre (copie également jointe).

Je vous prie de faire savoir par la même occasion que la République de Saint-Marin n'entretient aucune relation avec l'Iraq, officielle ou non.

Le Secrétaire d'Etat

(Signé) Gabriele GATTI
